

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

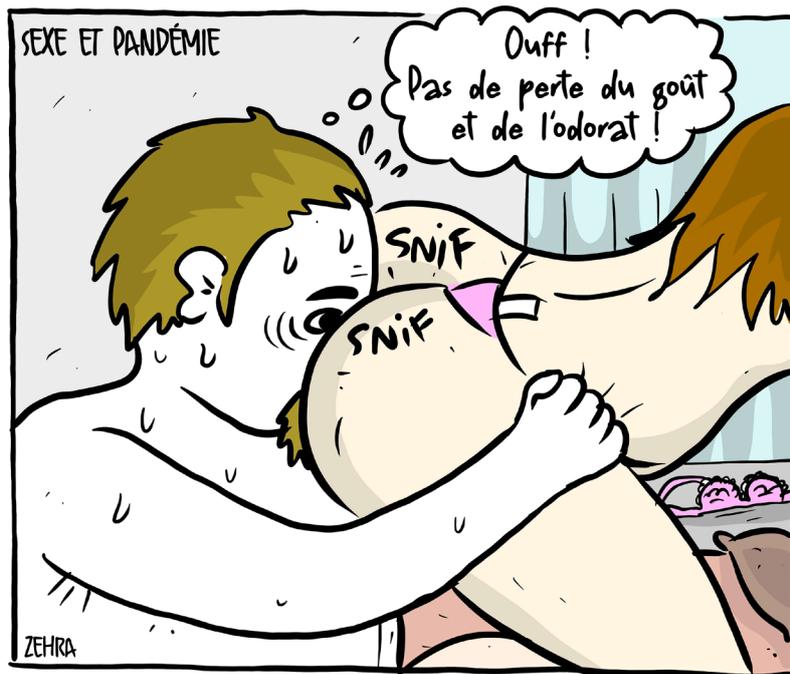
## Paris, le 24 janvier 2024



### CARTOONISTS RIGHTS

### Procès pénal pour « obscénité » pour un dessin en Turquie : L'état judiciaire est maintenu autour de la dessinatrice Zehra Ömeroğlu

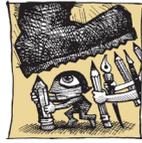
Le procès de la dessinatrice Zehra Ömeroğlu, poursuivie au pénal pour « obscénité » pour la publication du dessin ci-dessous, paru le **25 novembre 2020** dans le magazine humoristique *Leman*, vient d'être ajourné pour la quatrième fois depuis le lancement des poursuites par le Parquet turc. Son avocat dénonce une violation manifeste de son droit à un procès équitable, garanti par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme.



Le **5 octobre 2022**, Zehra Ömeroğlu avait comparu pour la première fois devant le 2ème Tribunal de district d'Istanbul. Depuis lors, le procès, initialement prévu le **17 octobre 2022**, ne cesse d'être repoussé.

Lors de l'audience du **9 janvier 2024**, l'énième report a été acté au motif que la Commission des publications obscènes (« Muzır Neşriyat Kurulu »), liée au Ministère de la Famille et des services de protection des Mineurs, n'avait toujours pas remis son rapport déterminant le caractère obscène ou non du dessin incriminé, attendu depuis **novembre 2022**. C'est la troisième fois que ce rapport, qui conditionne la tenue du procès, n'est pas produit.

Ce nouveau report traduit manifestement une forme de harcèlement judiciaire à l'encontre de la dessinatrice.



# CARTOONISTS RIGHTS

Si elle est reconnue coupable, Zehra Ömeroğlu encourt une peine pouvant aller de six mois à trois ans de prison, ainsi qu'une amende. La question de la dimension genrée de ces poursuites pénales est posée. Le même dessin au ton grivois réalisé par un homme ne ferait sans doute pas l'objet d'une accusation pour « obscénité ».

Suspendue à l'issue de ce procès, Zehra Ömeroğlu a par ailleurs fait l'objet de menaces répétées sur cette même période. La médiatisation de son cas a été suivie d'une campagne de harcèlement sur les réseaux sociaux, y compris de menaces de mort, pour la publication d'un autre dessin.

**Quelle que soit l'issue du procès, une chape de plomb pèse sur la liberté d'expression de Zehra Ömeroğlu, qui décrit un climat qui se détériore pour la liberté d'expression et la production artistique en Turquie.**

**En attendant la prochaine audience prévue le 16 avril 2024, Cartooning for Peace et Cartoonists Rights, qui avaient alerté sur sa situation en novembre 2022, dénoncent l'acharnement subi par la dessinatrice, avec cette procédure qui la maintient dans un cycle de souffrance psychologique et d'incertitude.**

**De report en report, cette procédure judiciaire inutilement longue menace de museler une dessinatrice courageuse en sa qualité de femme et pour sa témérité à faire rire. Les suites qui y seront données feront l'objet de notre plus grande vigilance.**

## CONTACT PRESSE

Chloé Guerif  
chloe.guerif@cartooningforpeace.org  
+ 33 (0)7 49 33 55 86

### **Cartooning for Peace**

L'association Cartooning for Peace a été créée en 2006 à l'initiative de Kofi Annan, Prix Nobel de la Paix et ancien secrétaire général des Nations unies, et du dessinateur de presse Plantu. Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs et dessinatrices engagés à promouvoir, par le langage universel du dessin de presse, la liberté d'expression, les droits de l'Homme et le respect mutuel entre des populations de différentes cultures ou croyances. Aujourd'hui présidée par le dessinateur français Kak, l'association de loi 1901 est reconnue d'intérêt général.

### **Cartoonists Rights**

Cartoonists Rights Network International - Cartoonists Rights en abrégé - est une ONG de défense des droits de l'Homme fondée en 1999. Basée aux États-Unis, et avec un réseau de représentants régionaux de dessinateurs, d'experts juridiques et de défenseurs des droits humains dans le monde entier, sa mission est de renforcer l'interconnexion des dessinateurs, de faire campagne pour protéger leurs droits fondamentaux et de défendre ceux qui sont abusés, menacés, criminalisés ou déplacés en raison de leur travail.